Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1165

Artikel: Conseil d'État vaudois : à mi-chemin
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009387

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONSEIL D'ÉTAT VAUDOIS

A mi-chemin

CALENDRIER VAUDOIS

Elu le 20 mars, le Conseil d'Etat vaudois a été assermenté le 12 avril.

La répartition des départements s'est faite le 23 mars lors d'une séance dont la date avait été fixée avant les élections.

Contrairement à leurs collègues genevois, les Vaudois n'ont pas profité des changements de personnes (trois nouveaux sur sept) pour prévoir une modification dans l'organisation et les attributions des départements. Mais à Genève, ce genre de changement n'a pas à être soumis au Grand Conseil, alors que cette procédure est imposée dans le canton de Vaud.

(*ag*) L'encre des commentateurs de l'«historique» élection au Conseil d'Etat vaudois n'était pas encore sèche que déjà le collège avait redistribué les sept maroquins, rendant publique, dès mercredi midi, la répartition. Jadis la règle interdisait de prendre des décisions définitives avant que les conseillers soient assermentés. Mais la peur des indiscrétions ou des montages de la presse est telle qu'on a tranché sur le champ, avant même que le délai légal de réclamation, six jours à compter de la proclamation du résultat, soit épuisé.

La nouvelle répartition va dans le bon sens. La droite majoritaire garde la responsabilité des Finances. Et quatre départements, attribués immuablement depuis 1970 au même parti, voient rompue la routine monocolore. La politisation trop unilatérale des cadres de l'administration est ainsi cassée, bonne chose ! En revanche, le Conseil d'Etat n'est pas entré en matière sur une réorganisation interne. Il est vrai qu'il n'est pas sur ce sujet libre de sa décision, mais tenu par la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat. Elle est vieille de vingt-quatre ans; elle mériterait d'être revue, ne serait-ce que pour donner au Conseil d'Etat (comme cela a été admis pour le Conseil fédéral) plus de liberté pour s'organiser lui-même.

La fusion Prévoyance sociale et Santé publique que nous préconisions reste possible avec l'approbation du Grand Conseil, si les deux titulaires le désirent. En réalité la décision dépend du conseiller d'Etat Ruey; il peut être tenté de conserver la Santé publique, parce que les difficultés de la planification hospitalière sont un défi ou parce que c'est un secteur à larges relations de professions libérales. Mais d'autre part il emporte avec lui de Justice et Police le premier noyau d'un département des relations extérieures, s'imbriquant parfaitement avec les relations intérieures.

Plus profondément le choix de la droite est celui du conservatisme ou du modernisme. Veut-elle maintenir sa majorité en s'appuyant sur des structures politiques désuètes, en se disant qu'elle peut faire jeu égal dans les centres urbains, car il y a des villes de gauche et des villes de droite, et que l'appoint lui viendra des régions plus traditionnellement à droite dont il faut surveiller d'autant plus jalousement l'encadrement politique ? Dans cette hypothèse, l'élection de 1994 ne serait qu'un accident.

En fait la situation a évolué en profondeur. Les 5000 voix d'avance acquises par la gauche à Lausanne et qui, déjà en 1975, avaient permis l'élection au Conseil des Etats de Jacques Morier-Genoud, et en 1987 celle d'Yvette Jaggi, n'apparaissent plus fortuites mais confirmées; et les villes dites de droite sont devenues des citadelles vulnérables, comme l'ont montré les élections communales.

De toute façon, le besoin de réforme dépasse l'opposition droite-gauche. La collaboration intercantonale devient réalité. Le dossier européen reste ouvert. La régionalisation a fait sauter les coutures anciennes. Mieux vaudrait prendre tôt l'initiative de la réforme. Mais pour en revenir à l'organisation du Conseil d'Etat, les relations intérieures et extérieures, plus la Santé publique, c'est beaucoup pour un seul homme qui, par ailleurs, privilégie le travail consciencieux plutôt qu'expéditif.

Cette volonté de rénovation devrait être le véritable terrain d'entente du nouveau Conseil d'Etat. La gauche peut y gagner, mais elle a aussi ses conservateurs; la droite peut y perdre ou y renouveler son image. C'est une redistribution de jeu.

Mais encore, au-delà des rivalités des partis, il y a l'image du canton. Ceux qui observent les Vaudois, des autres cantons ou de Berne, leur renvoient une image où le culte des valeurs et des caractéristiques cantonales a tourné à la complaisance entretenue et souvent à la facilité autosatisfaite.

La rénovation, en fin de compte, c'est une responsabilité commune. Un premier pas a été fait. C'est beaucoup et c'est peu. ■

MÉDIAS

La *NZZ* a aussi senti passer la crise. Le bénéfice est malgré tout resté confortable.

La Caisse nationale contre les accidents (CNA) encourage une campagne de prévention des chutes. Pour la populariser elle édite un journal dans les trois langues officielles. *Le Holà* ressemble au *Matin* et *Hoppla* au *Blick*.

Lancé il n'y a que quelques mois, la chaîne privée de télévision allemande Vox a cessé d'émettre après avoir englouti quelques centaines de millions de marks. La *NZZ* qui produit *Format NZZ* diffusé sur cette chaîne et sur S-Plus ne perd pas beaucoup d'argent. Le but de la diffusion en Allemagne était de préparer le lancement d'une nouvelle formule de l'édition du journal pour l'étranger.

Le quotidien grison *Bündner Tagblatt*, dont le mécène est Christoph Blocher, publiera dès le 1er mai une page quotidienne en romanche.